



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ D'ACQUISITIONS DE CD  
MUSICAUX POUR LE RESEAU DES  
BIBLIOTHEQUES, PASSE AVEC LA SOCIETE  
CVS MEDIATHEQUES**

**DÉCISION N° DM-25-119  
EN DATE DU 25 AVRIL 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Annick VOISIN, Adjointe au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP le 20 février 2025 relatif à l'acquisition de CD musicaux pour le réseau des bibliothèques ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société CVS (Collectivité Vidéo Services) jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société CVS (Collectivité Vidéo Services), sise 6/8 rue Gaston Lauriau – 93100 Montreuil, représentée par Monsieur Gérard RUFFIN, Gérant, le marché d'acquisitions de CD musicaux pour le réseau des bibliothèques.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par émission de bons de commande avec un montant maximum annuel de 8 000,00 € HT (9 600,00 € TTC).

L'accord-cadre est traité à prix unitaires sur la base des prix figurant au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et des quantités réellement livrées et réceptionnées. Ces prix sont affectés d'un rabais indiqué dans le BPU (le rabais consenti par le titulaire reste invariable durant toute la durée du marché).

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois tacitement pour une période d'1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**